



HONORAIRES MAXIMUM TTC (TVA 1.20%)

Barème à compter du 14/12/2021 mise à jour le 21/04/2022

➤ Transactions sur immeubles :

Prix de vente	Honoraires TTC (Calculés sur le prix de vente affiché)
Jusqu'à 19 999 €	1 500 €
De 20 000 à 69 999 €	6 000 €
De 70 000 à 99 999 €	8 000 €
De 100 000 à 149 999 €	11 000 €
De 150 000 à 199 999 €	13 000 €
De 200 000 à 249 999 €	14 000€
De 250.000 à 299 999 €	15 000€
De 300.000 à 599 999 €	5,3% du prix de vente
A partir de 600 000 €	5% du prix de vente

Les honoraires pourront être arrondis à la centaine inférieure.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Cas particulier ➔ Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

➤ Transactions sur immobilier commercial :

➔ 8% H.T. jusqu'à 129.999 € avec un minimum forfaitaire de 10.000 €

➔ 6% H.T à partir de 130.000 €

Estimation 300 € H.T (offert en cas de mise en vente)

➤ Locations (Habitation): Comprenant visites, constitution du dossier et rédaction de bail

➔ 10 € TTC du M² habitable à la charge du locataire et du propriétaires sur les communes en zone tendue (Pontault Combault, Roissy en Brie, Emerainville, Ozoir la ferrière, Roissy en brie, Lésigny....)

➔ 8 € TTC du M² habitable à la charge du locataire et du propriétaire sur les communes en zone non tendue (77220, 77160, 77540, 77135...)

➔ 3 € TTC du M² habitable : Etat des lieux (entrée ou sortie).

➔ Entremise et négociation à la charge du propriétaire : un mois de loyer hors charges diminué des honoraires précités.

➔ Renouvellement ou avenant baux d'habitation : 150 € TTC à la charge du locataire et du propriétaire.

➔ Rédaction bail pour un box, cave ou parking : 100 € TTC à la charge du locataire et du propriétaire.

➤ Locations sur immobilier commercial : Honoraires à la charge du preneur

➔ Renouvellement ou avenant baux commerciaux et professionnels : 5% HT du loyer annuel à la charge du preneur.

➔ 2 loyers HT HC, minimum 2 500 € HT.

AK IMMOBILIER SAS au capital de 10.000 € - Siège social : 16 avenue du Général Leclerc 77330 OZOIR LA FERRIERE – Immatriculation n° 904 459 906 R.C.S. Melun - APE 6831 Z - Activité : Transaction – Carte professionnelle n° CPI77022021000000028 délivré par la CCI de Seine-et-Marne - N° TVA Intracommunautaire FR 88904459906 - NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.